



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des pêches  
maritimes

## DÉCLARATION DE DÉBARQUEMENT DE THON ROUGE DANS LE CADRE D'UNE PÊCHE DE LOISIR

Arrêté du 03 avril 2024 relatif aux conditions d'exercice de la pêche de loisir réalisant des captures de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée pour l'année 2024

Cette déclaration doit être envoyée dans les 48 heures suivant le débarquement à

FranceAgriMer,

Unité des journaux de bord,

12, rue Henri-Rol-Tanguy, TSA 20002

93555 Montreuil-sous-Bois Cedex.

Une copie de cette déclaration doit être envoyée à la fédération ou à la Direction interrégionale de la mer auprès de laquelle la bague de marquage a été obtenue.



N°14938\*13

### IDENTIFICATION DU PÊCHEUR DÉCLARANT

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

N° et voie : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| ; |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Fixe

Mobile

Mél : \_\_\_\_\_

### IDENTIFICATION DU NAVIRE

Nom du navire : \_\_\_\_\_

N° immatriculation : \_\_\_\_\_ Quartier d'immatriculation : \_\_\_\_\_

Pavillon : \_\_\_\_\_

Indicatif radio (si existant) : \_\_\_\_\_ ; Longueur hors tout (m) : \_\_\_\_\_ ; Jauge : \_\_\_\_\_ ; Puissance : \_\_\_\_\_

N° d'autorisation de pêche : \_\_\_\_\_

#### Propriétaire ou Armateur (si différent du déclarant)

Nom, prénom ou Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° et voie : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| ; |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Fixe

Mobile

Mél : \_\_\_\_\_

## DESCRIPTION DES CAPTURES

Poids (kg) : \_\_\_\_\_ Longueur<sup>(1)</sup> (cm) : \_\_\_\_\_  
N° de la bague de marquage : \_\_\_\_\_ Date de la capture : \_\_\_\_\_  
Lieu de la capture : \_\_\_\_\_ Date de débarquement : \_\_\_\_\_  
Lieu de débarquement : \_\_\_\_\_ Code postal du lieu de débarquement : \_\_\_\_\_  
Technique de pêche : \_\_\_\_\_

(1) : La mesure de la longueur est effectuée conformément à l'article 10 du règlement (CE) n° 520/2007 du 7 mai 2007 : « mesure en longueur fourche, c'est-à-dire la distance en projection verticale entre l'extrémité de la mâchoire supérieure et l'extrémité du rayon caudal le plus court ».

## MENTIONS LÉGALES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de FranceAgrimer.

## PIÈCE À JOINDRE À VOTRE DÉCLARATION

Joindre impérativement la bague de marquage afférente avec son numéro lisible et sans la tige



## ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_  
autorise l'administration à porter à la connaissance de la Fédération française des pêcheurs en mer, de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, de la Fédération française des pêches sportives, de la Fédération française d'études et de sports sous-marins, du Collectif des opérateurs et marins professionnels azuréens et de la Fédération nautique de pêche sportive en apnée, les informations contenues dans la présente déclaration.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire et dans la pièce jointe à celui-ci.

Fait le

Signature du **pêcheur déclarant** (obligatoire) :

Signature ou cachet du Président de club (facultatif) :

## RÉSERVÉ À FRANCEAGRIMER – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

DATE DE RÉCEPTION : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ ; DATE DU CACHET DE LA POSTE : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ ; N° D'ENREGISTREMENT : \_\_\_\_\_